

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocrate  
Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 27 octobre 2016 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 19/10/2016.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

**Y.GROIGNET**

**R.CAPPE**

**EN SEANCE PUBLIQUE :**

1. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 : Approbation.
2. Budget communal : Exercice 2016 : Modification budgétaire n° 2 : Service ordinaire : Approbation.
3. Budget communal : Exercice 2016 : Modification budgétaire n° 2 : Service extraordinaire : Approbation.
4. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : Fixation du taux pour l'exercice 2017 : Décision.
5. Taxe additionnelle au précompte immobilier : Fixation du taux pour l'exercice 2017 : Décision.
6. Budget de la zone de secours NAGE : Exercice 2016 : Approbation
  - a. Modification budgétaire n° 2 : Service ordinaire.
  - b. Modification budgétaire n° 2 : Service extraordinaire
  - c. Dotation communale définitive.
7. Tableau prévisionnel du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité des ménages : Exercice 2017 : Approbation.
8. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au moyen de conteneurs à puce : Modification : Décision.

9. Règlement complémentaire en matière de roulage : Section de Rhisnes : Décision.
10. Ecole communale de Meux : Comité des Parents : Octroi d'un subside : Décision.
11. Asbl Territoire de Mémoire : Adhésion : Renouvellement : Décision.
12. Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO en abrégé) : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 24 novembre 2016 : Approbation
  - A. Assemblée générale extraordinaire :  
Modification des statuts
  - B. Assemblée générale ordinaire :
    - a. Présentation des nouveaux produits
    - b. Evaluation du plan stratégique 2016
    - c. Budget 2017
    - d. Désignation d'Administrateurs
    - e. Information sur la représentation des membres au sein du Conseil d'Administration.
13. AIS Gestion Logement Andenne Ciney ASBL : Petit Val Saint-Joseph : Section de Rhisnes : Convention de gestion : Approbation.
14. Administration communale : Acquisition d'un logiciel de dessin technique : Décision
  - a. Cahier des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
15. Administration communale : Achat de plants : Décision
  - a. Cahier des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
16. INFRABEL : Ligne 161 : Renouvellement de 2 passages supérieurs : Section de Rhisnes : Résultat de l'enquête publique et avis.
17. Service des travaux : Acquisition d'un nouveau souffleur : Prise d'acte.
18. Patrimoine communal : Rénovation d'une salle des fêtes : Section de Villers-lez-Heest : Achat de matériaux : Décision
  - a. Cahier des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
19. Service des travaux : Acquisition de sel de déneigement : Décision
  - a. Cahier des charges
  - b. Devis estimatif
  - c. Mode de marché.
20. Rentrée scolaire 2016-2017 : Rapport de l'Echevin.

A HUIS-CLOS :

21. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
22. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
23. Désignation d'un maître d'éducation physique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
24. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
25. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (8 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
26. Désignation d'un maître de religion islamique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
27. Enseignement : Mise en place du cours de philosophie et citoyenneté : Régularisation administrative d'un maître de religion catholique définitif à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
28. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère.
29. Enseignement : Mise en place du cours de philosophie et citoyenneté : Régularisation administrative d'un maître de religion catholique définitif à temps partiel (18 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
30. Enseignement : Mise en place du cours de philosophie et citoyenneté : Régularisation administrative d'un maître morale définitif à temps partiel (12 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
31. Enseignement : Mise en place du cours de philosophie et citoyenneté : Régularisation administrative d'un maître morale définitif à temps partiel (20 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
32. Désignation d'un maître de philosophie et citoyenneté à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
33. Désignation d'un maître de morale temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère.
34. Désignation d'un maître de philosophie et citoyenneté à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
35. Désignation d'un maître de morale temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
36. Désignation d'un maître de philosophie et citoyenneté à temps partiel (3 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.

37. Désignation d'un maître de morale à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
38. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
39. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
40. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
41. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (6 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
42. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.
43. Désignation d'un maître de religion catholique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère.

## COMMENTAIRES

1. /

2.-3. Voir annexes

4. Taux inchangé : 8 %

Le rapport de cette taxe s'établit ainsi

<u>Années</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2006	8 %	2.309.807,03 €
2007	8 %	3.375.519,76 €
2008	8 %	2.464.025,26 €
2009	8 %	3.093.479,62 €
2010	8 %	3.429.733,33 €
2011	8 %	2.646.034,55 €
2012	8 %	2.949.246,60 €
2013	8 %	3.317.361,98 €
2014	8 %	3.380.787,49 €
2015	8 %	2.588.134,72 €
2016 (budget)	8 %	4.092.139,07 €
2017 (budget)	8 %	?

5. Taux inchangé ; 2100 centimes

Le rapport de cette taxe s'établit à :

<u>Années</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2006	2100	998.361,50 €
2007	2100	1.035.740,26 €

2008	2100	1.093.714,94 €
2009	2100	1.146.154,00 €
2010	2100	1.177.418,80 €
2011	2100	1.233.576,54 €
2012	2100	1.249.108,65 €
2013	2100	1.366.102,73 €
2014	2100	1.307.186,30 €
2015	2100	1.423.942,29 €
2016 (budget)	2100	1.453.535,97 €
2017 (budget)	2100	?

6. Les différentes composantes de la zone de secours NAGE ont marqué leur accord sur la clé de répartition des dotations communales, telle que fixée par le Conseil de pré-zone du 23 septembre 2014, et sur le principe que les dotations définitives seraient liées au calcul par les services du Gouverneur quant à la contribution définitive 2013 des communes protégées, année de référence pour déterminer les dotations à la zone.

Le Conseil de la zone de secours NAGE a adopté le 4 octobre 2016 les dotations communales à la lumière dudit calcul de sorte que la dotation définitive 2016 s'élève à 259.792,84 € (259.725,73 € en 2015 et 270.972,17 en 2014).

7. L'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 exécute l'article 21 nouveau du décret du 27 juin 1996 relatif aux décrets.

Cet arrêté permet de rencontrer les objectifs essentiels dans cette matière, que sont la responsabilisation du citoyen dans son rôle de consommateur, l'application du principe du pollueur-payeur, l'assurance donnée au citoyen d'un service de qualité au juste prix ainsi que son information afin qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût réclamé par la Commune.

Cette dernière est tenue d'appliquer un taux de couverture des coûts en conformité avec les limites minimales et maximales du décret de 1996.

Le tableau prévisionnel, pour La Bruyère, du coût-vérité a été dressé et constitue une annexe au futur budget communal 2017.

8. Tenus par la Région wallonne de se conformer au principe du coût-vérité, les Autorités communales se voient contraintes, suite à l'augmentation des coûts tant de

la collecte que du traitement des déchets ménagers, communiqués par le BEP-Environnement, de relever les taux applicables en cette matière.

Il en résulte que pour atteindre une couverture à 100 %, il est proposé que la taxe forfaitaire passe de 43 € à 50 € pour les isolés alors qu'il progresserait de 80 € à 87 € pour les ménages.

Quant au coût du kilo de déchets, il est suggéré de le porter de 0,24 € à 0,27 €.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur ces montants.

9. La circulation des véhicules dans la rue des Déportés à Rhisnes lors des entrées et sorties des élèves de l'école libre, soulève de nombreux problèmes tant de mobilité que de sécurité.

Diverses mesures devraient contribuer à sérieusement réduire voire à solutionner totalement ces inconvénients.

10. Le Comité des Parents envisage l'acquisition pour le réfectoire scolaire, d'un lave-vaisselle semi-professionnel vu le nombre conséquent et sans cesse croissant de repas servis quotidiennement.

Cet équipement affiche un prix de 2.783 € TVAC sur lequel une intervention communale de 500 € est sollicitée.

Il appartient au Conseil d'approuver l'octroi de ce subside.

11. Le 1<sup>er</sup> avril 2010, le Conseil marquait son accord pour adhérer à l'ASBL Territoires de Mémoire dont l'objet social consistait à sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence des idées d'extrême-droite, ainsi qu'à favoriser la survenance d'une consensus démocratique et la constitution d'une société à la fois juste, progressiste et fraternelle.

Ce partenariat qui permet à la Commune de disposer d'intéressants outils pédagogiques et en matériel, suppose le paiement d'une cotisation de 0,025 € par habitant de sorte que la facture actuelle pour l'année 2016 avoisinerait 230 €.

12. /

13. La Commune envisage de confier à l'Agence Immobilière Sociale (AIS en abrégé) auquel elle est affiliée, la gestion de son immeuble sis rue d'Emines, 32 à Rhisnes et mieux connu sous la dénomination du Petit Val Saint-Joseph.

La collaboration avec cet organisme confèrera divers avantages dont les plus significatifs peuvent se résumer en une garantie de perception du loyer mensuel, que

le bien soit effectivement occupé ou non, la prise en charge par lui tant de la gestion que des travaux d'entretien, et enfin le bénéfice d'un accompagnement social assuré par le CPAS.

En outre, cette synergie permettra également de contribuer, pour la cause, à approcher le pourcentage (10%) de logements publics imposé par le Code Wallon du Logement aux Communes.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la convention de gestion telle que rédigée.

14. L'architecte du service communal de l'urbanisme réalise régulièrement des plans et autres dessins techniques dans le cadre de ses prestations au profit de la Commune. Afin de lui permettre d'affiner et d'optimiser ces tâches, il est envisagé de le doter d'un logiciel spécifique.

Le devis estimatif avoisine 3.200 € TVAC.

15. Comme chaque année à pareille époque, il est proposé au Conseil de lancer une procédure de marché public afin d'acquérir les plans distribués gratuitement à la population lors de la journée de l'Arbre (1.900 unités).

Cette fois, l'occasion ainsi offerte permettra également de veiller à l'achat de plantations pour le projet de création d'une aire de repos à la rue Trioux des Frênes à Emynes (620 unités) ainsi que pour la réalisation d'une haie entre les villages de Rhisnes et de Saint-Denis (4.000 unités).

Le devis estimatif global s'élève à 10.500 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

16. Infrabel a introduit auprès du Fonctionnaire délégué un dossier de demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de 2 passages supérieurs (km 56102 et 56486) installés sur la ligne 161 Schaerbeek/Namur à hauteur de la rue des Ponts à Rhisnes.

Dans le cadre de cette procédure, l'organisation d'une enquête publique a été confiée à la Commune et au cours de celle-ci, 5 observations ont été enregistrées.

Il appartient maintenant au Conseil de formuler éventuellement son avis sur ce dossier.

17. Le souffleur utilisé par le service environnement connaît une sérieuse panne qui ne peut être solutionnée que par l'achat de pièces dont le coût avoisine le prix d'acquisition d'un nouveau matériel.



Le 5 octobre 2016, le Collège a décidé de privilégier cette dernière solution et a argué de l'urgence de cette substitution pour la sécurité des cyclistes et des piétons, pour lancer et attribuer le marché public y relatif.

Le montant dépensé au terme de cette procédure négociée avoisine 560 € TVAC.

18. La toiture de la salle des fêtes de Villers-Lez-Heest a été récemment remplacée pour lui permettre d'atteindre de meilleures performances énergétiques. Cette rénovation rend nécessaire la réalisation de travaux de finitions extérieures.

Le devis estimatif s'élève à 2.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

19. Comme chaque année à pareille époque, il est suggéré de procéder au marché public relatif à l'approvisionnement en sel de déneigement.

Le devis estimatif est fixé à 12.500 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

20. /